



## Préavis municipal n° 04- 2016

### **Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route de Daillens**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de solliciter l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 830'000.- destiné au réaménagement de la route de Daillens.

#### **Préambule**

Avec la création du nouveau « quartier Denner » par la société DTMC Sàrl, le problème lié à l'accès au parking des immeubles ainsi qu'à la sortie des véhicules depuis le parking du magasin s'est rapidement posé. Le secteur concerné par ces mouvements de véhicules se situe sur la route de Daillens, route cantonale, entre la rue du Four et le carrefour de la Treille. Après discussions avec le Voyer des routes, il s'est avéré nécessaire de revoir partiellement les aménagements sur ce tronçon. En contrepartie, la société DTMC Sàrl s'est engagée à céder gratuitement à la Commune une bande de terrain le long de la parcelle concernée pour permettre de réaliser ces travaux. Une convention a été signée entre les deux parties en septembre 2014.

Il est de notoriété que la route de Daillens subit un trafic important aux heures de pointes et que de nombreux excès de vitesse y sont constatés. Le problème est d'autant plus préoccupant que beaucoup d'écoliers empruntent le trottoir le long de cette route pour se rendre à la Léchire. Pour ces raisons, la Municipalité a décidé de ne pas se cantonner au secteur concerné par les nouveaux immeubles, mais de pousser la réflexion sur l'entier de la route de Daillens, jusqu'à l'entrée du village.

A ce niveau du préavis, nous aimerions souligner qu'une partie de ce projet fait partie du plan d'investissement de la législature qui se clôt fin juin prochain. Il s'agit de la porte d'entrée et des aménagements qui l'entourent.

Dès lors, en janvier 2015, la Municipalité a mandaté le Bureau RLJ Ingénieurs conseils SA afin d'étudier le réaménagement de la route de Daillens dans le but d'en améliorer la sécurité. C'est en collaboration avec le service de l'Etat que le projet qui vous est soumis a été réalisé.

L'examen préalable s'est déroulé du 8 octobre au 18 décembre 2015. La DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a émis un préavis positif au projet. Cependant, des études complémentaires et des modifications ont été demandées par plusieurs services de l'Etat. Une importante séance, avec des représentants de la DGMR, s'est d'ailleurs déroulée à Penthaz, ce qui a permis de rapidement s'entendre sur le dossier et d'éviter une multiplication des allers-retours.

Le dossier du projet étant finalisé, sa mise à l'enquête publique s'est déroulée du 20 février au 21 mars 2016. Au terme de cette enquête, 2 oppositions ont été déposées, dont une a été retirée. Le traitement de l'opposition maintenue figure dans l'annexe faisant partie intégrante de ce préavis.

## Descriptif du projet

### Principes

Le concept retenu est principalement basé sur plusieurs éléments de modération du trafic et certains réaménagements qui permettront de mieux gérer, clarifier et freiner la circulation traversant le village via la route de Daillens.

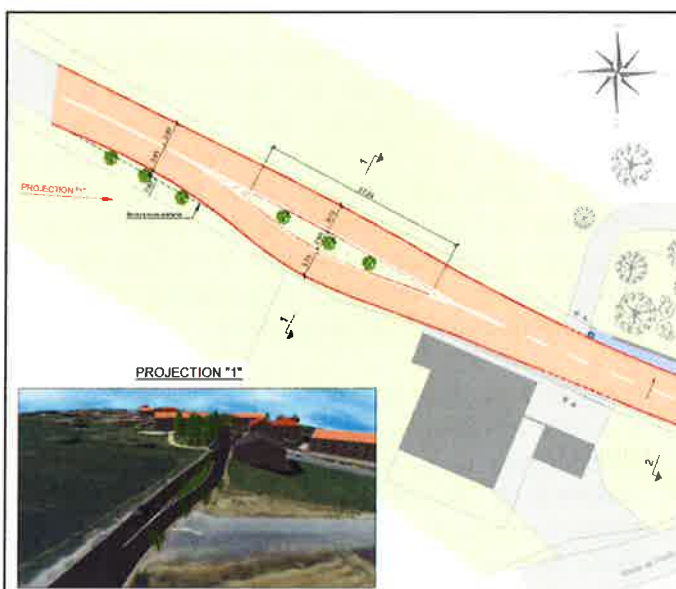
Voici les éléments principaux :

- Chicane à l'entrée du village
- Réduction de l'emprise de la chaussée
- Enrobé teinté avec planelle central
- Îlots de protection
- Réaménagement du carrefour de la Treille

### Portail d'entrée Nord-Est

Une des volontés du réaménagement de la route de Daillens est de diminuer la vitesse des véhicules traversant le village. Dans cette optique, nous avons prévu la création d'une chicane au niveau du portail d'entrée Nord-Est. Cette déflexion obligera les conducteurs entrant dans le village à réduire leur vitesse en effectuant cette courbe.

La largeur des voies doivent, selon les normes VSS, mesurer au minimum 3,50m, mais suite aux exigences du voyer cantonal, il est prévu une largeur de voie de 3,75m de chaque côté de l'îlot central, ceci afin d'offrir aux véhicules agricoles un passage plus aisé.



### Tronçon central

Le tronçon central contient plusieurs éléments de modération du trafic. L'objectif premier était de sécuriser le trajet des écoliers le long de cette route. Pour ce faire, la largeur de chaussée a été réduite à 5,70m ceci afin de privilégier un trottoir d'une largeur de 2,00m. Autre élément, le passage piéton au centre de la route de Daillens a été déplacé de 10m afin qu'il ne se trouve plus en conflit avec les véhicules sortants de la rue du Four et de l'immeuble n°5.

Une planelle en granit est prévue au centre de la chaussée, afin de donner une impression de rétrécissement aux conducteurs pour les inciter à ralentir. Le dernier élément est la pose d'un enrobé teinté rose (teinte idem au reste du centre du village). Cet enrobé teinté doit être un signal fort pour les usagers de la route et de les inciter à être prudents et attentifs.

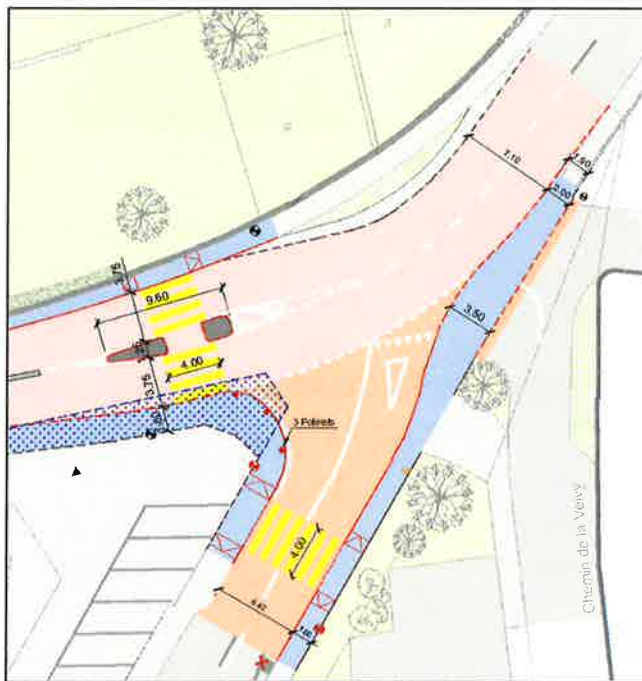


### Carrefour de la Treille

Malgré le changement de priorité mis en place à fin 2012 et imposé par le Canton, le carrefour sous sa forme actuelle n'est pas satisfaisant. Par manque de lisibilité et, il faut aussi le reconnaître, par manque de respect des règles de circulation de la part d'une frange de conducteurs, nous y voyons régulièrement des situations confuses voire dangereuses. Suite à l'enquête préalable, la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a préavisé favorablement au projet de réaménagement de la route de Daillens à condition d'assainir la situation du carrefour. En tenant compte de certaines exigences de leur part et après discussion avec la Municipalité, le carrefour subit également quelques aménagements.

Le projet prévoit une connexion entre la route de Cossonay et la route de Daillens plus perpendiculaire qu'actuellement.

Cette modification clarifie les ordres de priorités et oblige pratiquement les utilisateurs à s'arrêter avant de s'engager sur la route de Daillens. La pose d'enrobé teinté va dans ce sens, il permet un visuel clair de la route prioritaire. Le trottoir traversant le chemin de la Veivy a été jugé non conforme aux recommandations de normes récemment modifiées. Il sera corrigé pour les respecter. Outre son élargissement pour dévier la route de Cossonay, il sera surélevé afin de marquer la transition entre la chaussée et le trottoir. La perte de priorité du chemin de la Veivy et du chemin de la Treille sur les autres axes sera dès lors sans équivoque.



### Etude de bruit

Suite à l'enquête préalable, la cellule « bruit » de la DGMR a rappelé que le délai pour traiter de la problématique du bruit routier et l'octroi des subventions fédérales est fixé au 31 mars 2018. Fort de ce constat, elle a préavisé favorablement au projet sous réserve que la Commune s'engage à démarrer une étude d'assainissement du bruit routier et qu'elle intègre dans ce dernier les éventuelles mesures d'assainissement. Après discussion, la Municipalité a accepté de réaliser l'étude d'assainissement en partenariat avec le Canton celui-ci étant aussi concerné par les tronçons de route cantonale hors localité. La répartition des frais se fait à raison de deux tiers pour la Commune et d'un tiers pour le Canton. L'étude est actuellement en cours est pilotée par la DGMR.

### Eclairage public

Afin de satisfaire aux exigences de la DGMR, une étude luminotechnique a été entreprise. Deux points lumineux supplémentaires seront disposés le long de la route pour répondre aux valeurs d'éclairage exigées.

### Signalisation

La signalisation actuelle sera maintenue. Seules de minimis adaptations concernant les panneaux indicateurs de direction seront effectuées afin de respecter la hiérarchie des routes. Enfin, des bornes jaunes et noires seront implantées sur les îlots.

### Canalisations

En ce qui concerne les eaux claires et les eaux usées, le projet prévoit la mise en séparatif de diverses conduites provenant des bâtiments du Château et de la rue du Four, celles-ci faisant partie des quelque dizaines de mètres encore en unitaire sur le territoire communal. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées qui traversaient les parcelles du « quartier Denner » seront déplacés et posés sous le trottoir. DTMC Sàrl participera aux frais de ces travaux.

Enfin, deux tronçons de conduite d'eau potable traversant la route de Daillens seront préventivement remplacés vu leur ancienneté.

### **Les enjeux**

D'une part, la situation actuelle sur la route de Daillens n'est plus tolérable. Le trafic de transit est trop important et la vitesse de certains usagés n'est pas adaptée. Il est temps de corriger cela. D'autre part, nous devons nous réjouir du développement de nouveaux logements et du renforcement d'un commerce de proximité au centre de Penthaz. Ils permettent de revitaliser les conditions requises afin de pérenniser la vitalité de notre village. Avec ce projet, nous contribuons à maintenir les accès nécessaires à la bonne fréquentation de ce secteur.

Du point de vue de la Municipalité, il est essentiel que cet accès à notre localité soit traité dans sa globalité. Nous avons l'opportunité, avec les aménagements envisagés, d'améliorer grandement la sécurité des piétons et de calmer le trafic.

## Volet financier

### Enveloppe globale du projet

Plusieurs démarches ont été entreprises pour établir le coût des travaux. Pour le génie civil, la Municipalité a procédé à un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics (AOMP). Douze entreprises ont envoyés leur soumission. Pour l'eau potable, la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation. Deux entreprises ont été sollicitées. Le reste des travaux ont fait l'objet de demandes de devis ou sont estimés selon les prix du marché.

Le montant des travaux se répartit de la manière suivante :

Génie civil	CHF	710'000.-
Appareillage d'eau potable	CHF	35'000.-
Matériel d'éclairage public	CHF	22'000.-
Signalisation et marquage	CHF	22'000.-
Travaux divers et études	CHF	38'000.-
Honoraires (Direction des travaux)	CHF	140'000.-
Divers et imprévus	CHF	50'000.-
Coût des travaux	CHF	1'017'000.-
Subventions Canton (estimatif)	CHF	-155'000.-
Subventions OFROU (estimatif)	CHF	-10'000.-
Subvention ECA	CHF	-2'000.-
Participation DTMC Sàrl	CHF	-20'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>830'000.-</b>

### Mode de financement

Cet investissement sera financé par un emprunt de CHF 830'000.-.

A ce jour, selon renseignements pris auprès d'un bailleur de fonds, le taux d'intérêts, applicable pour notre commune, est de 0.6 % pour une durée de 6 ans. Toutefois, au vu du montant important de l'emprunt, la Municipalité sollicitera, en temps utile, plusieurs offres auprès de partenaires financiers et choisira celle qui présentera les meilleures conditions au moment de la signature.

Par prudence, dans ce préavis, nous tenons compte d'un taux d'intérêts de financement de 1 %.

Cet emprunt représentera donc un coût à porter au budget de CHF 8'300.- par an. Ce montant sera potentiellement réduit, année après année, en fonction des remboursements effectués.

### Mode de comptabilisation

Les travaux concernent plusieurs dicastères et doivent donc être traités de manière différenciée. Il s'agit de :

#### Routes : CHF 454'000.-

Ce montant sera passé dans un compte d'investissement. Il sera amorti sur une période de 30 ans comme le prévoit la législation en vigueur (les nouvelles normes comptables MCH2, qui devraient bientôt être imposées aux communes, pourraient modifier la durée légale des amortissements), ce qui représentera un coût annuel à porter au budget de CHF 15'135.-. Cet investissement aura un impact sur la péréquation à raison d'un quinzième par an pendant 15 ans, ce qui représente CHF 30'250.- porté en plus au poste thématique « Routes » de la péréquation. Ce poste nous est remboursé à hauteur de 65 %, soit un retour de CHF 19'660.-.

#### Eclairage public : CHF 27'000.-

Ce montant sera intégralement amorti par prélèvement à la réserve pour travaux divers, ce qui n'entraînera aucun impact sur les budgets futurs.

#### Epuration : CHF 270'000.-

La réserve affectée (poste 928.03 du bilan) étant, suite aux investissements de la route de la Rippe, réduite à zéro, ce montant sera porté en investissement et amorti en 30 ans, soit un coût annuel à porter au budget de CHF 9'000.-.

#### Eau : CHF 79'000.-

Ce montant sera amorti par la réserve affectée au service de l'eau (poste 928.01 du bilan). Cette réserve se monte à ce jour à CHF 500'547.82 après déduction du prélèvement prévu dans le préavis 01-2016. L'investissement sera donc intégralement amorti par cette réserve et n'impactera pas les budgets futurs.

### Synthèse

Le coût annuel de cet investissement, à porter au budget pour les années à venir, se montera à CHF 32'435.-.

Le retour de la péréquation sera de CHF 19'660.-, ce qui induira une charge nette de CHF 12'775.- durant les quinze premières années.

### Planning

Les travaux pourraient débuter fin juin 2016 pour une durée de 3 à 4 mois.

